



LOGEMENT

# Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

Le PDALHPD 2017-2021 définit l'action conjointe des principaux acteurs du logement et de l'action sociale (Etat, Département, CAF et MSA, collectivités territoriales, bailleurs publics et privés, FSL, ADIL, associations...).



**Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)** est un dispositif de planification réglementaire élaboré et mis en œuvre par l'État et le Département afin d'accompagner les publics les plus fragiles à toutes les étapes de leur parcours résidentiel. Ainsi, le Plan s'inscrit dans une logique de décloisonnement des interventions, d'évolution des pratiques professionnelles et de fluidification des parcours des publics vulnérables.

En s'appuyant sur la concertation menée avec les différents partenaires et sur l'analyse des besoins des ménages, le PDALHPD 2017-2021 a été validé en CRHH le 3 juillet 2017.

En application de son cadre réglementaire, le plan d'actions du PDALHPD mobilise l'ensemble des acteurs concernés et s'articule autour de 5 axes d'interventions prioritaires, décliné en 15 actions. Il précise pour chacune d'entre elles l'acteur chargé de son pilotage et les partenaires appelés à être mobilisés dans le cadre de sa mise en œuvre.

- > **Axe 1 :** Développer une meilleure connaissance des besoins et de l'offre existante
- > **Axe 2 :** Améliorer la réponse aux situations relevant d'un cumul de problématiques médico-psycho-sociales
- > **Axe 3 :** Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics du Plan
- > **Axe 4 :** Développer des solutions d'hébergement ou adapter les solutions existantes aux besoins
- > **Axe 5 :** Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique



**DÉPARTEMENT DE LA VIENNE**  
PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319  
86008 POITIERS CEDEX

 05 49 55 66 00